

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-sept du mois de novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, route d'Auneau, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, Mme GASTÉ Catherine, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, Mme HOOGE Laetitia, M. TRUBERT Guillaume, conseillers municipaux.

Procuration : Rémy LECLAIR donne procuration à Vincent AUCHÉ.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 15

Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 novembre 2020.

OBJET : VOTE DE TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir les tarifs communaux appliqués aux services d'accueil périscolaire et de la restauration et donne la parole à M. Vincent AUCHÉ, adjoint délégué aux affaires scolaires. Pour plus d'équité, il est proposé de facturer ces services au forfait mensuel avec prise en compte du quotient familial pour la tarification et non plus en forfait trimestriel appliqué quelle que soit les revenus du foyer. Il est proposé en plus d'appliquer une réduction de 5 % sur les tarifs accueil périscolaire et restauration pour le 2^{ème} enfant et de 10% pour le 3^{ème} enfant.

Accueil périscolaire

	tarifs mensuel 4 JOURS SEMAINE			
	Quotient de 0 à 1830	Quotient de 1831 à 2744	Quotient de 2745 à 3660	Quotient de 3661 à...
	Forfait mensuel	Forfait mensuel	Forfait mensuel	Forfait mensuel
Accueil matin	11,40 €	13,11 €	13,68 €	14,82 €
Accueil soir	13,65 €	15,70 €	16,38 €	17,75 €
Accueil soir avec étude surveillée	18,90 €	21,74 €	22,68 €	24,57 €
Accueil matin et soir	21,90 €	25,19 €	26,28 €	28,47 €
Accueil matin-soir avec étude surveillée	30,30 €	34,85 €	36,36 €	39,39 €
Accueil occasionnel 2020 (toute heure entamée est due)	1,50 €/heure	1,50 €/heure	1,50 €/heure	1,50 €/heure

Restauration

	proposition tarif 2021 avec Quotient familial			
	Quotient de 0 à 1830	Quotient de 1831 à 2744	Quotient de 2745 à 3660	Quotient de 3661 à...
	PU/repas	PU/repas	PU/repas	PU/repas
Restauration scolaire maternelle	3,60 €	3,79 €	3,98 €	4,06 €
Restauration scolaire primaire	3,89 €	4,09 €	4,29 €	4,38 €
Repas adulte	5,08 €	5,35 €	5,62 €	5,72 €
Repas portage à domicile	6,23 €	6,56 €	6,89 €	7,02 €

Il est répondu à Madame Laëtitia HOOGE que la facturation sera établie sur 10 mois et s'agissant d'un forfait mensuel, le montant sera le même qu'il y ait ou non des vacances scolaires et que les tranches des quotients familiaux retenues sont identiques à celles prises par les communes avoisinantes.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (13 voix pour, 1 voix contre Mme L. Hooge, 1 abstention Guillaume Trubert) :

- approuve la méthode de facturation et les tarifs communaux applicables aux services d'accueil périscolaire et de restauration à compter du 1^{er} janvier 2021 proposés ci-dessus ;

- approuve l'application une réduction de 5 % sur les tarifs accueil périscolaire et de restauration pour le 2^{ème} enfant et de 10 % pour le 3^{ème} enfant.

Fait et délibéré le 17 novembre 2020,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
M. Benjamin BEYSSAC.



Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le : 23/11/2020
La publication le : 23/11/2020
Le Maire :

